

260326_Enregistrement from phone18_59_58_1

□Thu, 03/26 21:39PM · 98mins

Transcript

François Langlois 00:00

Oui, je vais procéder à l'appel. Je voulais vous dire, je fais un test d'enregistrement parce qu'on, on va dans le proche avenir essayer d'avoir un logiciel d'enregistrement et de retranscription des débats. Et on est en pleine effervescence, Johanne et moi, pour trouver une solution. C'est pas très compliqué, on va y arriver. Donc, je me suis dit : « Ce serait bien de faire un essai ce soir ». Alors, j'appelle dans l'ordre du tableau Monsieur Plouvier.

Thierry Plouvier 00:33

Présent.

François Langlois 00:33

Monsieur Baldari.

François Baldari 00:35

Présent.

François Langlois 00:36

Madame Delassus-Ingénies.

Isabelle de Lassus 00:38

Présente.

François Langlois 00:38

Jean-Michel Bradu.

Jean-Michel Bradu 00:40

Présent.

François Langlois 00:40

Charlène Bommet-Obin.

Charlène Bommet-Obin 00:43

Présente.

François Langlois 00:43

François Langlois, présent. Monsieur Jean-François Héquet.

Jean-François Hequet 00:46

Présent.

François Langlois 00:47

Luc Blanchard.

Luc Blanchard 00:48

Présent.

François Langlois 00:48

Emmanuel Fisset-Coupleux.

Emmanuelle Fisset-Coupleux 00:50

Présent.

François Langlois 00:50

Nathalie Ivanoff.

Nathalie Ivanoff 00:53

Présente.

François Langlois 00:53

Madame Juliette Gros-Pluchet.

Juliette Gros-Pluchet 00:55

Présente.

François Langlois 00:55

Madame Johanne Guérout.

Johanne Guérout 00:57

Présente.

François Langlois 00:57

Mesdames Tiphaine Hecketsweiler et Constance Levert. Voilà, donc tout le monde est là.

Thierry Plouvier 01:05

Donc le quorum est atteint. J'ai une procuration qui a été donnée par monsieur Aurélien Dubos à Jean-Michel Bradu.

Thierry Plouvier 01:45

On va nommer comme secrétaire de séance notre benjamine Johanne Guérout et puis notre doyen François Langlois comme secrétaires de séance. Participent donc aussi à cette réunion les secrétaires de mairie. Et donc, je vais vous faire approuver le compte rendu de la réunion du conseil du vingt mars dernier, donc de la semaine dernière. Alors, j'ai juste à vous demander si vous avez des observations sur ce compte rendu, qui traite simplement de l'installation du conseil municipal, l'élection du maire, le nom des adjoints et puis l'élection des adjoints, enfin la lecture de la charte de l'élu. Vous ne l'avez pas dans vos documents, mais si vous voulez le relire, nous le faisons passer.

Tiphaine Hecketsweiler 03:00

En fait, normalement, on fait comment ? Je veux dire, ma dernière expérience est assez...

Thierry Plouvier 03:06

Dans le cas d'espèce, le compte rendu n'a pu vous être transmis car on était très court en délai puisqu'on s'est vu vendredi dernier et aujourd'hui, on est jeudi. A l'avenir le compte-rendu reprendra l'ensemble des interventions. Auparavant, on faisait juste un résumé des interventions. Là, pour le coup, on aura l'intégralité des interventions pour peu qu'elles soient concises. Cela permettra aux élus que nous sommes et à la population d'avoir ce compte rendu. Et donc quand on fait la réunion de conseil municipal suivante, on peut l'envoyer en même temps que la convocation. Ce qui

permettra que le compte-rendu dans son intégralité soit la trame du bulletin d'informations à distribuer.

Tiphaine Hecketsweiler 04:25

Avec un registre moins-

Thierry Plouvier 04:27

C'est l'objectif.

Tiphaine Hecketsweiler 04:52

Oui, oui.

Thierry Plouvier 04:55

Donc nous avons un mail nous faisant quelques remarques ou réflexions concernant notamment le premier point à l'ordre du jour qui est le règlement intérieur.

Tiphaine Hecketsweiler 05:06

Est-ce que vous voulez peut-être que j'expose les points ? Parce que je crois que tout le monde possède le mail?

Thierry Plouvier 05:17

Ils l'ont devant eux. Donc concernant le règlement intérieur, le premier point, vous mettiez donc article trois, article quatre, faire attention sur la cohérence des délais de convocation. Donc lorsque la convocation du conseil municipal porte sur un contrat de service public, le délai est bien de cinq jours francs. En revanche, lorsqu'on est sur une convocation de conseil municipal qui ne porte pas justement sur un contrat de service public, donc le délai est de trois jours francs. C'est ça la règle

Constance Le Vert 06:08

Ma remarque, c'était plus sur l'article quatre. Donc si dans les trois jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les membres du conseil peuvent consulter. En réalité, c'est dans les trois jours ou les cinq jours le temps de le lire. Après, c'est souvent des petits détails. En fait, c'est une contradiction...

Thierry Plouvier 06:31

Et moi, je vous proposerais, que les réunions de conseil, si vous en êtes d'accord, de plus les envoyer en courrier, mais de les envoyer simplement par mail.

Constance Le Vert 06:50

C'est très bien aussi.

Thierry Plouvier 06:52

Donc si tout le monde est d'accord, on pourrait le faire comme ça qui éviterait, si on envoie le courrier le vendredi ou le samedi matin, de gagner du temps puisque le courrier ne part que le lundi...Etc. Là, au moins, les délais courent à partir du moment où il y a réception de l'email et notre secrétariat pourra mettre un accusé de réception. Mais si vous en êtes d'accord, donc, on pourrait faire les convocations uniquement par mail.

Constance Le Vert 07:24

Et ça, il faut le prévoir à l'article deux "convocations". Et effectivement, on transmet par voie dématérialisée.

Thierry Plouvier 07:33

Donc, je poursuis. Concernant l'article quatre, vous nous mettez que vous auriez besoin d'avoir quand même les dossiers préparatoires via une plateforme par email. Bon, là, forcément, les délais étaient très courts, donc on a essayé de travailler au maximum pour pouvoir produire ce qui est ce soir. C'était beaucoup, beaucoup de travail quand même. Et dans la mesure du possible, parce qu'on n'a pas non plus un secrétariat

étendu pour pouvoir le faire. Et donc, dans la mesure du possible, la trame du conseil municipal sera envoyée en même temps que la convocation.

Constance Le Vert 08:17

D'accord. Et avec les documents que les conseillers seront amenés à avoir.

Thierry Plouvier 08:23

C'est la trame. Après, les documents, quand il s'agira d'autres documents annexes, on les mettra aussi, évidemment. Et comme c'est indiqué dans le règlement, tout membre du conseil municipal a toute la liberté de venir voir les dossiers et les consulter.

Constance Le Vert 08:43

Tout à fait. C'était pour savoir si c'était possible. Après, il y a dans le, dans le règlement, euh, intérieur, euh, notamment pour les commissions, on évoque la possibilité, est évoquée la possibilité de passer par des visioconférences ou des audioconférences. Dans la logique de e-administration.

Thierry Plouvier 09:01

On va pouvoir essayer de le faire, mais on va déjà commencer par enregistrer donc nos réunions de conseil et les réunions de groupes de travail ou de commissions, comme vous voulez les appeler. Et ensuite ça permettra d'avoir un compte rendu. Parce qu'avant, on prenait manuellement les notes et c'était un lourd travail. Donc cela permettra d'avoir quelque chose de plus précis, une restitution de tout ce qui sera dit durant les réunions. Concernant l'article vingt-quatre, vingt-cinq, sur votre, sur votre mail, je peux vous dire que les procès-verbaux, sont archivés de manière numérique.

Constance Le Vert 09:57

D'accord. OK.

Thierry Plouvier 09:58

Même si on est qu'une commune de sept cent cinquante habitants... En revanche, les signatures ne figurent que sur les PV.

Constance Le Vert 10:07

Oui.

Thierry Plouvier 10:12

Les comptes rendus, comme je vous le disais tout à l'heure, seront, c'est mon souhait, très détaillés et chaque intervention sera reproduite. Donc, la population et nous-mêmes, on aura l'intégralité des interventions. On ne l'avait pas forcément avant. Et puis, pour répondre au droit d'expression, chaque élu pourra intervenir à chaque délibération. Je répète à nouveau, ça fait quatre fois que je le rappelle.

Constance Le Vert 10:55

Oui, oui.

Thierry Plouvier 10:55

Donc comme cela sera enregistré et que l'on aura l'intégralité de l'enregistrement, cela sera fidèle aux échanges . Donc voilà, c'était les différentes réflexions que vous aviez, émises concernant le règlement intérieur.

Constance Le Vert 11:25

Alors, est-ce que je peux rajouter juste une toute petite chose ? Par exemple, est-ce qu'il y a des possibilités de poser des questions orales en conseil?

Thierry Plouvier 11:34

J'ai bien compris.

Constance Le Vert 11:36

Donc pas de problème. C'est vrai que l'article vingt-six, c'était le droit d'expression. C'est dans le bulletin municipal qui suit chaque conseil. Formellement, on est une commune de moins de mille habitants, donc on n'a pas cette possibilité en tant qu'opposition constructive, et l'on sera dans une démarche constructive. L'idée, c'était de demander si il était possible de prévoir dans le règlement intérieur la capacité pour nous, de bénéficier de la liberté d'expression et donc d'un petit encart dans le bulletin.

Thierry Plouvier 12:10

Non.

Constance Le Vert 12:11

Au-delà des questions orales.

Thierry Plouvier 12:18

Je ne veux pas, car ce n'est pas obligatoire d'abord et je trouve que la transcription des débats va dans le sens de l'ouverture, que c'est très fidèle et qu'ainsi l'ensemble de la population dispose de tous les échanges qu'il peut y avoir. Vous aurez plus de poids, si je peux m'exprimer ainsi, à avoir une restitution fidèle de ce qui aura été dit plutôt qu'un encart pour l'opposition. Je vois bien comment ça se passe en département, il y a chaque groupe d'opposition a son petit encart suivant sa proportion de représentation.

Constance Le Vert 13:08

Ma seule réserve, c'est que le compte rendu, il est affiché, sur la porte de la mairie et que le bulletin municipal est distribué dans chaque maison. C'est une différence.

Thierry Plouvier 13:20

Mais le compte rendu, Constance, sera fidèle au, fidèle au PV. Le bulletin qui est distribué dans les boîtes aux lettres reprend le compte rendu fidèle de ce qui a été dit

Constance Le Vert 13:27

Que c'est le bulletin, en fait, quelque part, par rapport au bulletin qu'on connaît.

Thierry Plouvier 13:30

Le bulletin qui est distribué dans les boîtes aux lettres, qui reprend donc, euh, le compte rendu sera fidèle à ce qui aura été dit dans la réunion et donc vous aurez même plus de poids parce qu'il y aura une restitution presque fidèle de, de ce qui aura été dit.

Tiphaine Hecketsweiler 13:54

OK .Donc ça veut dire que les bulletins municipaux, sauf à ce qu'on ne dise pas grand-chose collectivement, risquent d'être épais.

Thierry Plouvier 14:03

Ben, ils vont être forcément un petit peu plus épais que, que les autres. Oui. Alors après, on peut, vous le savez comme moi, avec l'intelligence artificielle, faire un résumé en fin de bulletin.

Tiphaine Hecketsweiler 14:22

Oui, de toute manière, ça va nous aider.

Thierry Plouvier 14:24

Mais d'avoir un résumé qui ne fasse pas qu'un bulletin municipal fasse cent pages à chaque fois.

Tiphaine Hecketsweiler 14:32

Et en fait, quand vous dites qu'il y aura les enregistrements, vous prévoyez de se dire que chaque personne va consulter l'enregistrement, écouter l'enregistrement. En fait, c'est quoi votre idée ?

Thierry Plouvier 14:45

Non, c'est la transcription de ce qui a été dit.

Constance Le Vert 14:54

Non, mais avec les outils, là, effectivement.

Thierry Plouvier 14:56

Maintenant, on peut avoir une restitution quand même la plus fidèle possible de ce qui est dit et, plutôt que d'avoir un, compte rendu sommaire et puis un petit encart de deux cent ou trois cent caractères ...

Tiphaine Hecketsweiler 15:19

Non, non, mais...

Thierry Plouvier 15:20

Au moins, il y a une analyse assez totale du débat. Donc voilà concernant le premier point à l'ordre du jour.

Tiphaine Hecketsweiler 15:38

Sur le règlement intérieur de la commune.

Thierry Plouvier 15:40

Oui.

Tiphaine Hecketsweiler 15:42

Je ne sais pas si c'est l'endroit où il faudrait le prévoir, mais est-ce qu'il y aurait une possibilité quand il y a du public, de prévoir à la fin d'un conseil, un petit temps réservé pour des questions/réponses, éventuellement, de la salle s'il y a des élus.

Thierry Plouvier 15:57

Non. Non. C'est pour ça qu'on fait un règlement intérieur.

Tiphaine Hecketsweiler 16:01

Ça se fait dans pas mal de communes.

Thierry Plouvier 16:04

Mais il faut clôturer la séance.

Tiphaine Hecketsweiler 16:08

La séance est clôturée, mais on réserve un petit temps, vingt minutes. S'il n'y a personne, c'est zéro minute.

Thierry Plouvier 16:16

Non, c'est pour ça.

Tiphaine Hecketsweiler 16:16

On en parle dans pas mal de conseils municipaux.

Thierry Plouvier 16:18

Oui, mais c'est pour ça, que l'on fait un règlement intérieur. Les questions orales sont portées par les élus. Et l'élus qui a la question la pose. On doit répondre, et si on ne le peut pas, parce ça peut être plus technique, la réponse est mise à l'ordre du jour de la séance suivante. La réponse est apportée par le maire ou l'adjoint qui est en charge de la question.

Tiphaine Hecketsweiler 17:24

Je comprends le principe, mais ça n'est pas formel puisque ce n'est pas un conseil. Je comprends ce que vous m'expliquez, mais ça permet une discussion. Je comprends l'idée de faire formellement, on peut passer par un élu et dire : Voilà, j'ai cette question-là, qu'est-ce que vous auriez à nous dire, etc. Tout ça, je comprends très bien, mais ça ne permet pas une discussion.

Thierry Plouvier 17:42

Non. Les discussions, on peut les avoir à un autre moment. La mairie est suffisamment ouverte, elle est ouverte tous les jours. Et la discussion peut avoir lieu à d'autres moments. Parce que le conseil municipal a un ordre du jour, et tout un travail derrière.

Tiphaine Hecketsweiler 18:02

Non, non, j'admets qu'il faut réserver vingt, trente minutes pour un sujet.

Thierry Plouvier 18:06

Sinon, ça peut durer. On a les uns et les autres des obligations aussi. Et, on les fait à dix-neuf heures, ça peut pas durer jusqu'à vingt-trois heures, vingt-trois heures trente.

Tiphaine Hecketsweiler 18:18

Non, non, on aurait pu dire : il faut cinq minutes et pas une minute de plus.

Thierry Plouvier 18:22

C'est pareil quand on va arriver à la dix-huitième ou vingt-et-unième minute, ces vingt minutes, celui qui en a encore deux ou trois à poser, il va être frustré. Non, il faut avoir un cadre.

Tiphaine Hecketsweiler 18:31

Nous, on le fait pas.

Thierry Plouvier 18:32

Bon voilà. Je pense que là déjà, ça permet d'avoir quelque chose de bien cadré, de pouvoir répondre et d'avoir une restitution la plus fidèle possible à ce que l'on porte. Donc, je pense que c'est c'est quand même une amélioration. Bien. Donc, j'en reviens au premier point qui est à l'ordre du jour. Et s'il n'y a pas d'autres observations par rapport au règlement. Donc, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Bon, je vous remercie. Accord à l'unanimité. Alors ensuite, ça concerne donc le second point qui se rapporte aux délégations habituelles consenties par le conseil municipal au maire. Donc, sur ce point aussi, vous aviez quelques points à relever. Donc, sur le point neuf de la délégation, je le lis : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts. Et donc là, vous mettez : "Viser un plafond maximum." Je suis complètement d'accord. Je pense qu'on peut même rajouter à cette délégation, la chose suivante. C'est donc : de fixer les rémunérations, de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts qui seront définis par une délibération du conseil municipal. Est-ce que cela vous convient ?

Tiphaine Hecketsweiler 21:41

Oui.

Thierry Plouvier 21:42

Ensuite, concernant le point treize, d'intenter au nom de la commune les actions de justice ou de défense, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. Là, vous mettez quels sont les cas définis par le conseil municipal. C'est le conseil municipal, en l'occurrence, qui décidera au cas par cas des actions à intenter au nom de la commune.

Constance Le Vert 22:15

En amont, en réalité.

Thierry Plouvier 22:16

Oui.

Constance Le Vert 22:16

On donne cette délégation en amont.

Thierry Plouvier 22:18

Et après, c'est au cas par cas.

Constance Le Vert 22:20

Voilà, le conseil municipal statuera, le moment venu d'agir.

Thierry Plouvier 22:28

Sur le point seize, vous avez tout à fait raison. Peut-être un mauvais copier-coller. Mais, il faut effectivement supprimer dans le point seize après, où c'est écrit troisième alinéa de l'article L312-11-2 du même code, de supprimer : "dans sa rédaction antérieure aux présentes, numérotant jusqu'à pour l'article quatorze." Ça, il faut le supprimer. Ce n'est pas utile de le laisser. Ensuite, concernant le point dix-sept. Alors, le point dix-sept, je l'ai relu, regardé et en fin de compte, on va même le supprimer. Ça ne sert à rien. Puisque en ce qui concerne les diagnostics d'archéologie préventive, il faudrait avoir un service communal qui s'occupe de cela, et comme on n'en a pas... En fait, ce sont les services de la DDTM, les services de l'État, qui s'en occupent et qui préconisent donc des fouilles archéologiques pour X raisons. Donc ça, on supprime. Et concernant le point vingt, je suis tout à fait d'accord de rajouter sur le point vingt, on dit : "De procéder au dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, relative à la démolition, la transformation, l'édification de tout immeuble." On peut tout à fait le rajouter. Cela acte ce point numéro

vingt. Donc voilà concernant les différents points, que vous avez pu soulever concernant le projet de délégation. Est-ce que vous avez d'autres interventions ou pas ? Non.

Emmanuelle Fisset-Coupleux 25:00

Moi, j'aimerais bien avoir une, une petite information. C'est à propos du point un. Quand on met : "Arrêter, modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par le service public municipal." Peux-tu nous donner un exemple de modification enfin, un cas pratique ?

Thierry Plouvier 25:21

Alors, un cas pratique, on va avoir une propriété privée qui est limitrophe au domaine communal. Donc, on va demander-- enfin, le propriétaire privé va demander un bornage de sa propriété parce que il veut peut-être refaire une clôture. Enfin, il a besoin de faire un bornage. Et donc, le géomètre va faire son bornage, va demander au propriétaire riverain. Alors, ça peut être la commune, il peut y avoir un autre propriétaire derrière et un autre aussi de l'autre côté, puis à la rue devant. Et donc c'est simplement pour éviter de prendre une délibération du conseil municipal pour que je signe le procès-verbal de bornage. Voilà, c'est, ça pourrait être dit autrement, mais c'est exactement ça. Ce n'est pas de modifier le nom du propriétaire d'un bien. Donc voilà. Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant les points deux à l'ordre du jour ? C'est bon ? Donc pareil, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc, je vous remercie. Accord à l'unanimité incluant ces modifications.

Thierry Plouvier 26:37

Donc, je poursuis avec le troisième point qui est à l'ordre du jour par la nomination d'un conseiller délégué. Donc, en raison de l'organisation et des différentes missions que le nouveau conseil municipal donc souhaite mettre en place, donc ainsi qu'on le verra après sur l'organigramme et la composition des pôles de compétences, il nous est proposé de nommer un conseiller délégué en la personne de monsieur François Langlois. Sa délégation portera, c'est un très gros travail dont on a déjà parlé là il y a quelques instants, pour les comptes-rendus puis sur leur mise en page puisque ce n'est pas l'IA qui fait la mise en page. De la communication institutionnelle et communale pour le site Internet, panneau pocket, tout ce qui est communication et sur les projets culturels. Donc il serait conseiller délégué en charge de la communication et des projets culturels, rattaché directement au maire. Et comme le maire est rattaché aux différents pôles de compétences, tout ça fonctionne donc ensemble. Voilà.

Tiphaine Hecketsweiler 28:18

Est-ce que vous pouvez nous, nous expliquer quelle est la différence entre un conseiller délégué et un conseiller simple ? Quel est l'intérêt, en fait, du conseiller délégué ?

Thierry Plouvier 28:27

Alors, un, un conseiller délégué va avoir une seule délégation. Là, pour le coup, il va en avoir deux uniquement. Il ne s'occupera pas, le conseiller délégué, ni des bâtiments ni d'autres postes. François faisait ça de manière très pointue et cela demande énormément de temps. Et donc uniquement que sur la communication ou sur les projets culturels, très souvent en lien avec Normandie Impressionniste, le département et la région, il aura cette charge-là.

Tiphaine Hecketsweiler 29:13

Je veux savoir, c'est pour bien comprendre.

Thierry Plouvier 29:15

Mais la charge est telle que l'on ne peut pas la confier à un adjoint Il faut qu'il y ait une personne qui soit affectée vraiment à la com' et, en plus, François est très à l'aise avec les projets culturels avec Normandie Impressionniste, etc. Donc c'est pour ça que l'on souhaiterait une délégation au profit de François Langlois. Pour simple rappel, dans le précédent mandat, on avait quatre adjoints, dont Laurence Le Vert, qui n'a pas pu exercer, comme je vous l'ai dit, son mandat d'adjointe. Et on avait, pour pouvoir arriver à organiser l'ensemble de toutes les missions qu'il peut y avoir à Lyons, puisque Lyons-la-Forêt, même si c'est que 768 habitants, on a des compétences et des pôles de compétences beaucoup plus importants que par exemple Radepont ou Bourg-Beaudouin qui ont sensiblement la même taille que nous. Et donc on avait trois conseillers délégués sur la précédente mandature. Donc là, on met un conseiller délégué, on a nos quatre adjoints et ça va permettre, en tout cas sur l'organigramme que l'on a présenté, de pouvoir travailler de manière assez soutenue. Parce que quand on voit le travail qu'il faut fournir, rien que en huit jours de temps, des fois, c'est un petit peu "speed", comme on dit. Et là, on n'a pas derrière encore les travaux de commission en plus. Donc à un moment donné, forcément, il y aura une charge assez importante de travail. Voilà.

Tiphaine Hecketsweiler 31:10

Et donc pourquoi à la base, vous vous êtes dit : On n'a plus besoin des deux autres conseillers délégués ?

Thierry Plouvier 31:16

Parce qu'on a fait une, une grosse compétence sur tout ce qui est pôle des solidarités, avec d'autres conseillers. Et donc c'est Charlène qui s'occupera de ce pôle-là. Et on n'a peut-être pas besoin de conseillers délégués. On verra à l'usage, mais ça m'étonnerait. Donc voilà, c'est pour ça qu'on n'a pas d'autres conseillers délégués non plus.

Tiphaine Hecketsweiler 31:51

Vous auriez pu prendre un conseiller délégué femme. Comme ça, vous auriez respecté la parité jusqu'au bout.

Thierry Plouvier 31:56

Oui, mais non, on n'a pas de conseillers délégués de prévus au-delà de François. Est-ce qu'il y a, y a-t-il d'autres interventions ?

Constance Le Vert 32:12

Je me permets juste, je vais pas du tout faire un...Là, on est dans une élection, mais nous, on pense qu'on devrait être en bulletin secret si on applique le règlement.

Thierry Plouvier 32:20

Oui. Mais si vous le voulez, on

Tiphaine Hecketsweiler 32:23

Bah en fait, moi, je suis un peu... Alors là, c'est pas du tout contre vous, François, mais c'est vraiment parce que je pense que le principe de se dire quand on vote pour des gens, on le fait à bulletin secret, je trouve que c'est assez, c'est quand même-

Thierry Plouvier 32:35

On peut aller chercher l'urne et puis faire des, des petits papiers.

Tiphaine Hecketsweiler 32:37

Faire ça vite, vraiment de manière très simple. Mais le principe de se dire que c'est, c'est, je trouve que quand dans n'importe quelle circonstance, un jour, on peut avoir à voter pour des gens, je trouve que le principe d'être à bulletin secret quand on parle de personnes est respectueux de...

Thierry Plouvier 32:50

Ah mais on peut, il y en a-

François Baldari 32:52

À partir du moment où ça a été évoqué dans la séance, on fait un bulletin secret.

Thierry Plouvier 32:55

On fait à bulletin secret.

Tiphaine Hecketsweiler 32:56

Je pense que c'est un bon principe quand il arrive.

Thierry Plouvier 33:10

Mais vous avez tout à fait raison. Comme ça au moins...Et, donc c'est non seulement dans le règlement...

François Baldari 33:35

Ce qu'on peut faire, vous avez une feuille où vous écrivez ici, puis il y en a un qui passe avec l'urne..

Thierry Plouvier 33:40

Oui, voilà, c'est ça.

François Baldari 33:42

Je passerai donc pour récupérer les bulletins avec l'urne.

Thierry Plouvier 33:42

Oui, voilà. Par contre, il faut chacun prendre du papier.

Thierry Plouvier 34:06

Laurence est partie faire des papiers et Céline chercher les enveloppes.

Thierry Plouvier 37:55

Pardon mais Monsieur Bradu a la délégation de Monsieur Dubos et doit donc remplir un deuxième bulletin. On a le temps ? Je fais ça ? Allez. Merci. Alors, on y va. Voilà. Donc sur le vote de l'Assemblée qui est à bulletin secret, on a treize votes pour Monsieur Langlois, un nul et une abstention. Félicitations. Bienvenue dans la délégation communication et culture. Merci François.

Thierry Plouvier 40:36

Le point suivant à l'ordre du jour se rapporte au montant des indemnités de fonction, donc du maire, des adjoints et du conseiller délégué. Donc à la suite de l'installation du conseil municipal du 20 mars dernier, constatant l'élection du maire et des quatre

adjoints et de la délibération de ce soir nommant monsieur François Langlois conseiller délégué, conformément à l'article 2123.21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit statuer sur le montant des taux des indemnités du maire, des adjoints, des conseillers délégués dans l'enveloppe globale maximale maire plus adjoints. Donc, je vous précise que le taux de l'indemnité de fonction alloué au maire est fixé automatiquement à cent vingt-et-un pour toutes les communes. En revanche, l'article 2123.23 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut, par délibération, fixer à la demande du maire une indemnité de fonction inférieure au barème en vigueur. Enfin, pour les communes de la strate de celle de Lyons-la-Forêt, il est possible de partager cette enveloppe indemnitaire et de faire varier les taux appliqués au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués. Donc pour votre information, la commune de Lyons étant classée station de tourisme, les indemnités du maire et des adjoints peuvent être majorées de 50%. Et le taux actuel maximal en vigueur pour le maire, il est de 44.30% de l'indice brut 1027 au premier janvier 2024, soit 4 110.52€. Pour les adjoints, il est de 11.77% de l'indice brut 1027, le même, premier janvier 2024, soit 4110.52€. Et pour les conseillers délégués est de 6% de l'indice brut 1027 au premier janvier 2024, soit 4110.52€.

Thierry Plouvier 42:50

Il vous est proposé, en accord avec les intéressés évidemment, de fixer les taux de la manière suivante : donc, de porter le taux alloué au maire, donc de passer de 44.30% à 37%, de maintenir le taux alloué au premier au troisième adjoint à 11.77%, de porter le taux alloué au deuxième, quatrième adjoint de 11.77% à 10% et de porter le taux alloué au conseiller délégué de 6% à 8%. Donc, cette mesure d'ajustement permet de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités, comme je vous l'ai dit, maximale du maire et des adjoints. Donc, on est bien en dessous, donc, de l'enveloppe maximale autorisée, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, entre le maire et les quatre adjoints. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette proposition ?

Tiphaine Hecketsweiler 43:49

Juste pour comprendre le système. Donc en fait, un conseiller ne peut pas être rémunéré ? Parce qu'il n'y a pas de barème.

Thierry Plouvier 43:58

Le conseiller municipal n'est pas rémunéré s'il n'est pas conseiller délégué. Il n'y a pas de barème.

Tiphaine Hecketsweiler 44:03

En fait, c'était la question que je voulais poser.

Thierry Plouvier 44:06

Il n'existe pas de barème.

Tiphaine Hecketsweiler 44:07

Donc en fait, les intérêts, bien sûr, liés à la charge de travail, si on peut dire, du conseiller délégué, c'est qu'il rentre dans la catégorie de-

Thierry Plouvier 44:16

C'est ça.

Tiphaine Hecketsweiler 44:16

Des conseillers qui peuvent être rémunérés. Et donc, c'est là où vous passez à six.

Thierry Plouvier 44:21

De six à huit.

Tiphaine Hecketsweiler 44:22

Voilà. Vous, vous avez baissé le taux, enfin, vous proposez de baisser le taux de monter légèrement le taux du conseiller délégué.

Thierry Plouvier 44:30

C'est ça .Et on reste largement dans l'enveloppe.

Tiphaine Hecketsweiler 44:33

On devrait rester dans la même enveloppe, la somme reste la même.

Thierry Plouvier 44:35

Oui.

Constance Le Vert 44:36

Et alors moi, j'ai une question. Pourquoi est-ce que le deuxième et quatrième adjoints sont moins indemnisés que les deux autres? C'est sans aucune..., il y a une différence de traitement. Je vois que les femmes sont plutôt moins rémunérées que les hommes...

Thierry Plouvier 44:53

Non, c'est-à-dire que quand on va regarder dans quelques instants l'organigramme et la charge de travail, même si Charlène et Isabelle ont une charge élevée, celle du 1er et 3ème adjoints sont plus consommatrices.

Constance Le Vert 45:10

D'accord.

Thierry Plouvier 45:11

Il y a aussi pour nos deux hommes, François et Jean-Michel, ce n'est pas une question d'expérience, ce n'est pas ça que je veux dire, mais plus d'implication et de travail qui sont énormes sur leurs pôles de compétence.

Tiphaine Hecketsweiler 45:29

Oui, donc en fait, de fait, c'est les hommes et pas les femmes.

Thierry Plouvier 45:32

Oui, oui, oui, oui. Non, mais Constancece, elle a bien compris. Non, j'avais compris ce qu'elle me, ce qu'elle me disait. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Très bien, donc je vais passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Constance Le Vert 45:52

Moi, je m'abstiens

Thierry Plouvier 46:02

Alors, maintenant, il faut les noter sur le PV maintenant.

Constance Le Vert 46:09

Oui.

Thierry Plouvier 46:09

Il y a des personnes qui s'abstiennent, madame Hecketsweiler et madame Le Vert. Et 13 voix pour. Ensuite, je poursuis. Donc, le point cinq à l'ordre du jour, c'est la représentation des conseillers municipaux au sein des instances extérieures. Alors, il y en a de moins en moins. On regardait avec François, il y a deux heures, ce qui se faisait en 2010, où il y avait une pléthore d'instances extérieures. Aujourd'hui, la communauté de communes a regroupé un certain nombre de compétences. Et donc, à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer dans les différentes instances, de nouveaux membres. Pour information, donc, les conseillers municipaux ont été consultés pour compléter ces représentations dans des instances extérieures. Alors, j'ai reçu à nouveau quelques réflexions et quelques remarques.

Tiphaine Hecketsweiler 47:30

C'est plus sur les commissions.

Thierry Plouvier 47:32

Alors, il y a, il y a deux choses. Il y a comme vous l'avez vu sur la trame du conseil les syndicats extérieurs, même s'il n'y en a plus beaucoup. Et après, notre organigramme, et la constitution des commissions.

Thierry Plouvier 47:48

Donc le premier syndicat, ce qui s'appelle le SIEGE, c'est le Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure. Pour Lyons, c'est l'éclairage public.

Tiphaine Hecketsweiler 47:58

C'est le deuxième.

Thierry Plouvier 48:01

Ah pardon, veuillez m'excuser. Je veux aller trop vite. Le premier, donc, c'est le Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de Lyons Le Tronquay. C'est ce qui s'appelle le SIIS. Il y a trois titulaires et un suppléant. Voilà. Après, je vous laisserai la, la parole et après, on continuera en développement. Après, pour le SIEGE, le Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure, c'est l'éclairage public. Vous avez pu voir sur les documents qu'on vous a envoyés, que sur les petits rectangles rouges, vous pouviez compléter si vous le souhaitiez. Le troisième syndicat, c'est le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'Andelle et de ses plateaux. Pour nous, c'est le Syndicat intercommunal de l'eau, à l'échelle pratiquement de la communauté de communes, à quelque chose près, parce qu'il y a des communes comme Fleury-la-Forêt qui doivent être rattachées au syndicat d'eau d'Etrépagny.

Luc Blanchard 49:14

Et on vend aussi de l'eau à d'autres syndicats qui sont à proximité et inversement.

Thierry Plouvier 49:19

C'est ça.

Luc Blanchard 49:19

Certaines communes, on rachète de l'eau.

Thierry Plouvier 49:21

Voilà.

François Baldari 49:22

Même la métropole de Rouen achète de l'eau.

Thierry Plouvier 49:24

Oui. Donc, il y a ces trois syndicats. Et puis, avant de rentrer dans les représentations, on a la commission d'appel d'offres où on a donc le maire qui est président d'office, donc il n'est ni titulaire ni suppléant. Vous avez trois titulaires, trois suppléants. Et ensuite il y a les représentants pour ML 27 (Mon Logement 27), pour l'assemblée générale et pour l'assemblée spéciale. Ce qu'ils appellent l'assemblée spéciale, c'est une assemblée annuelle qui porte uniquement sur les travaux qui sont faits sur l'année et les programmes en cours. Donc voilà. Maintenant, je vous écoute.

Constance Le Vert 50:22

Pour le syndicat SIEGE, en tant que membre titulaire, ce sera Tiphaine. Pour le syndicat intercommunal d'adduction eau potable de l'Andelles et ses plateaux, nous sommes toutes deux comme suppléantes. Et sur la commission d'appel d'offres, je serai la troisième titulaire.

[Comment]

mairie.pole_communication:suppléante en fait

Thierry Plouvier 50:45

Pardon ?

Constance Le Vert 50:45

Je serai la troisième titulaire.

[Comment]

mairie.pole_communication:suppléante en fait?

Thierry Plouvier 50:47

D'accord.

Constance Le Vert 50:59

Peut-être une question pour bien clarifier. Les suppléants sont appelés comme les titulaires et ils ont vocation, en cas de, d'indisponibilité des titulaires, à les remplacer, c'est ça ?

Thierry Plouvier 51:14

C'est ça. Absolument.

Tiphaine Hecketsweiler 51:31

Excusez-moi. Pourquoi dans certaines commissions, il y a un suppléant et parfois, il y en a deux ?

Constance Le Vert 51:36

Tout dépend des statuts du syndicat.

François Baldari 51:37

Ça dépend des statuts du syndicat.

Tiphaine Hecketsweiler 51:42

D'accord.

Thierry Plouvier 51:44

On vous a répondu.

François Baldari 51:45

Et juste peut-être une petite précision par rapport aux informations sur le SIEGE, le syndicat d'électricité et d'eau. Il n'y a que le titulaire qui reçoit tous les documents. Le suppléant ne les reçoit pas. Donc c'est au titulaire d'informer son suppléant et de lui fournir les documents.

Tiphaine Hecketsweiler 52:02

Je les envoie.

François Baldari 52:02

Ah oui, c'est pas le souci, mais je veux dire, c'est juste pour une précision.

Tiphaine Hecketsweiler 52:05

D'accord.

François Baldari 52:06

C'est juste pour préciser, si tu lis quelque chose et que tu viens me voir en me disant : Tiens, je ne suis pas forcément au courant en tant que suppléant.

Tiphaine Hecketsweiler 52:12

Oui oui, d'accord. Il faut que j'envoie systématiquement les...

Thierry Plouvier 52:18

Bon. Donc voilà pour ce premier bloc. Concernant le Conseil national des villes et villages fleuris, les Plus beaux villages de France, le représentant défense - c'est la Défense nationale - le service départemental d'incendie et de secours, la gendarmerie. Pour ces derniers, ce sont des personnes référentes. Si on prend un exemple, le SDIS, le service départemental d'incendie et de secours, vous êtes contacté, moi le premier, mais c'est François qui va être référent. Tout ce qui va être défense extérieure contre l'incendie, tout ce qui est travaux, etc. Tout ce qui constitue le SDIS, on le verra après dans les différentes compétences, c'est François. Par contre, s'il y a une intervention d'accident ou de feu, etc. C'est, même si c'est à trois heures du matin, c'est moi. Il faut y aller. Comme on a pu intervenir il y a deux, trois semaines.

François Baldari 53:36

Je vous rassure, pour la gendarmerie, c'est la même chose. À trois heures du matin, ils appellent s'ils ont besoin.

Thierry Plouvier 53:40

La gendarmerie, c'est pareil. Alors des fois, c'est pas les gendarmes, c'est les pompiers. C'est important parce que lorsque les pompiers, surtout pour un accident de la route, c'est compliqué. Alors c'est encore plus compliqué quand il y a des victimes, parce qu'il faut aller dans les familles. Et là, je peux vous assurer que je l'ai fait une fois, ce n'est pas simple. Il faut savoir que pour les pompiers, le maire ou son adjoint ou un de ses adjoints, est responsable donc de l'organisation, donc de l'intervention. Mais pas sur les accidents de la route. Il faut qu'il y ait d'autres services qui arrivent. C'est les SDIS, c'est les gens de la route pour bloquer les routes, etc. Mais c'est, les pompiers, c'est pour l'organisation donc des secours. Et s'il y a un feu, savoir nous dire : Il y a une telle bouche d'incendie à tel endroit, etc. On est responsable lorsqu'il y a un incendie. ou appelé à la maison de retraite pour relever quelqu'un. Cela arrive 3, 4 ou 5 fois par an. Avant donc de passer au point suivant, on va déjà délibérer sur ce bloc, les représentations et les conventions. Je demande s'il y a d'autres interventions. Non. Je passe au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions sur cette proposition ? Des votes contre ? Unanimité. Je vous remercie. Et puis, on va passer au dernier point à l'ordre du jour qui

est la représentation des conseillers municipaux au sein des différentes commissions communales, des différents blocs de compétences. Alors, la première page, c'est la commission des finances. Je propose que tous les conseillers municipaux, majorité ou opposition, fassent partie de la commission des finances. Il me paraît que c'est quelque chose d'important.

Thierry Plouvier 54:42

Pour la Commission de contrôle de la régularité des listes électorales et la Commission communale des impôts directs, la CCID, nous nommerons les conseillers la prochaine fois. Parce qu'il n'y a pas d'urgence puisque la Commission communale des impôts directs, s'est réunie avant les élections. C'est une fois par an. Donc, on a le temps de nommer les membres. Et pour la Commission de contrôle de régularité de la liste électorale, il faut que ce soit un conseiller municipal qui soit le président de la commission et deux personnes de la société civile qui représentent le tribunal et la préfecture.

Constance Le Vert 57:37

J' imagine que c'est en amont de chaque élection.

Thierry Plouvier 57:40

Oui, mais elle fait un point annuel aussi, mais on aura le temps de le faire. Donc voilà, pour compléter ce que j'avais à vous dire. Donc concernant l'organigramme, vous en avez pris connaissance. Pour info, il y a donc François Langlois, qui est un conseiller délégué, donc rattaché directement au maire. Et ensuite, vous avez quatre pôles de compétences qui sont le domaine public et les affaires générales, dans sa plus large acception. Ensuite, il y a Isabelle de Lassus qui est sur le pôle de compétences donc tourisme et animation, Jean-Michel Bradu est sur toute la partie patrimoine, surtout bâtementaire. Et Charlène Bommet-Obin qui est sur toute la partie solidarité intergénérationnelle, au sein de laquelle, on va constituer un comité de la cohésion et solidarité intergénérationnelle. Ce comité va être l'épicentre de ce pôle, en lien avec tous les interlocuteurs sur ces sujets (Communauté de communes, instances médicales, sociales...Etc).

Thierry Plouvier 59:02

Donc, sur le premier pôle, domaine public et affaires générales. Le domaine public, vous le savez, c'est un vaste sujet parce que ça va de l'occupation du domaine public en passant par la sécurité du domaine public, les espaces verts, l'éclairage public, les trottoirs, la signalétique, la police en général, le marché, etc. Donc, c'est un pôle qui demande énormément de temps et de compétences. Et heureusement qu'on a François qui fait ça de manière soutenue. Alors, on a mis dans ce pôle une commission urbanisme dont François sera le président, puisque c'est dans le pôle de compétences. Et il y a aussi Jean-François Héquet, qui est dans le pôle de la commission d'urbanisme. Et, et moi aussi, puisque je chapeaute l'ensemble des quatre pôles. Et donc, je vous laisse la parole, parce que nous, on a déjà complété évidemment notre tableau.

Constance Le Vert 01:01:08

Alors, c'est de manière générale sur les commissions. Vous avez vu notre, notre mail, on aurait espéré au moins pouvoir nous impliquer dans un petit peu plus de commissions, et notamment dans ce pôle compétence domaine public. On proposait de venir apporter notre aide et expertise dans tout ce qui est relations avec les commerçants et en plus de la commission occupation du domaine public, cycle de l'eau et la commission urbanisme.

François Baldari 01:01:49

Bon, alors, j'ai une question concernant la vidéoprotection. Qu'est-ce que vous entendez ?

Constance Le Vert 01:01:53

C'est, s'il y a une commission, de pouvoir y participer. S'il y a des réflexions sur la vidéoprotection. Enfin, voilà, c'est uniquement, uniquement ça. C'est participer aux échanges et aux discussions.

François Baldari 01:02:15

C'est parce que, par rapport à la vidéoprotection sur le visionnage, il est clair, que nous ne sommes que trois à pouvoir donner l'accès aux images. Leur accès est extrêmement encadré, sur requête des autorités, pour des raisons de confidentialité évidentes.

Constance Le Vert 01:02:25

D'accord. L'idée n'est pas de demander à visionner ou d'ê Ensuite, ..

François Baldari 01:03:15

Non, mais justement, c'était juste pouvoir échanger, justement pour que y ait pas d'amalgame sur ce sujet puisque encore une fois, on n'allume pas du tout l'ordinateur comme on veut.

Thierry Plouvier 01:03:25

Non. Et heureusement, d'ailleurs. C'est uniquement que sur réquisition donc de la gendarmerie ou aux besoins du procureur, que les gendarmes viennent. François les accompagne, ils ont un code spécial et on peut même aller devant l'appareil.

Constance Le Vert 01:03:49

D'accord. Non non, mais voilà, c'était plus si c'était une commission.

Thierry Plouvier 01:03:53

Donc voilà pour la vidéoprotection. Après, c'est, je dirais, c'est un peu plus le, le domaine de François, mais sur tout ce qui est, marché, etc. Enfin, on avait ouvert sur l'occupation du domaine public.

Constance Le Vert 01:04:17

Tout à fait. Voilà, je pense que moi, ce serait bien si j'étais à la commission d'urbanisme. Je pense que la façon dont on s'était concertée avec Tiphaine, on s'était dit que ce serait bien si elle était sur l'occupation du domaine public. Alors, je termine. Et sur le cycle de l'eau, que ce soit aussi Tiphaine. Notre idée, c'était qu'on soit - de toute manière, on va travailler en binôme - Tiphaine et moi. Et je ne sais pas si c'est possible, d'être suppléant l'une de l'autre, si jamais on avait une impossibilité d'assister à une commission ou une autre. Je sais pas si c'est possible, ça.

François Baldari 01:05:04

Dans les commissions, on ne l'a jamais fait jusqu'à présent. Je veux dire, jusqu'à nouvel ordre parce qu'il y avait pas besoin. Enfin, je veux dire, il y avait la commission. Non, il n'y a pas de suppléant.

Constance Le Vert 01:05:17

De toute manière, comme on travaillera en binôme...

Thierry Plouvier 01:05:20

Il n'y a pas de suppléant comme dans les syndicats, parce que c'est dans leurs statuts. Donc là, nous, c'est notre organisation interne. Donc, on ne fait pas d'ordre de suppléant, parce que sinon, on aurait plein de personnes dans chaque pôle. Donc, il n'y a pas de suppléant. Rien ne vous empêche, comme vous le disiez, Constance, de transmettre et recevoir les informations entre vous.

Thierry Plouvier 01:06:04

On avait ouvert une possibilité sur l'occupation du domaine public. J'avais cru comprendre que c'était Constance qui souhaitait y aller.

Constance Le Vert 01:06:11

Alors, on en avait discuté avec François. Je n'en avais pas discuté avec Tiphaine et au vu de la charge de travail sur la commission urbanisme, occupation du domaine public, cycle de l'eau, enfin, il y a différentes, ... On s'était réparti les choses, j'étais urbanisme, et Tiphaine, c'était plus l'occupation du domaine public.

Thierry Plouvier 01:06:33

Concernant la commission d'urbanisme, on le verra ensemble, mais, il y a les analyses des demandes, par exemple sur le trimestre, puis le suivi des dossiers en cours. Et enfin ce que l'on peut avoir ce sont les DIA déclarations d'intention d'aliéner. Mais ce n'est pas une charge monstrueuse.

Constance Le Vert 01:07:08

Est-ce qu'il serait envisageable de désigner une seconde personne sur les relations avec tous les commerçants ? Enfin, est-ce que ça, c'est envisageable ou pas ?

Thierry Plouvier 01:07:20

On ne l'avait pas envisagé. Aujourd'hui, on va peut-être essayer d'apaiser un petit peu les tensions dans les commerces et cela permettra aussi aux uns et aux autres de ne plus raconter n'importe quoi. Et là, pour le coup, on va avoir une personne qui va s'en occuper, c'est Juliette et François. Ça sera dans le procès-verbal, j'assume ce que je dis. Voilà. Donc c'est plutôt dans un but d'apaisement plutôt que d'essayer de continuer d'alimenter parce que-

Constance Le Vert 01:08:12

Alors, je crois qu'on est tous,

Thierry Plouvier 01:08:15

Non, mais-

Constance Le Vert 01:08:15

Tous ici dans cet objectif.

Thierry Plouvier 01:08:21

Oui, oui, non, non, mais je dis oui-

Constance Le Vert 01:08:22

C'est important que tout le monde l'entende parce que c'est...Enfin, je crois qu'on est tous ici pour Lyon, c'est pour que-

Thierry Plouvier 01:08:27

Mais il faut que, il faut que tout le monde joue le jeu quoi, parce que sinon, ça va être ingérable.

François Baldari 01:08:36

Alors, ce que j'avais aussi réfléchi et quand on en avait parlé, Constance, effectivement, il fallait que t'en parles à Tiphaine, mais vous êtes deux. Moi, je vous imagine bien, enfin, une par compétence. Donc, c'est-à-dire, moi, dans mon domaine de compétence, si tu viens d'un organisme, tu viens aussi sur l'occupation du domaine public et Tiphaine va sur une autre compétence. Enfin, j'ai été très clair d'ailleurs dans nos échanges, il n'y a aucun souci, mais par contre, par compétence, on met une personne qui sera parfaitement au courant de tout ça. Puisque vous allez travailler, en binôme, vous allez... Donc voilà comment les choses étaient un petit peu vues aussi. Alors Tiphaine peut rester bien sûr sur le cycle de l'eau, puisque ça a été aussi un sujet important dans ton programme. Et c'est pour ça aussi qu'on vous a proposé d'être suppléant au syndicat d'eau. Et puis voilà, pour le cycle de l'eau. Par contre, après, pour tout ce qui est occupation domaine public, on va parler comme ça. En tout cas, je souhaite que, Constance, tu sois là-dessus avec l'organisme, avec tout. Et puis, de toute façon, à un moment donné, tout va se retrouver, hein. Enfin, je veux dire sur le domaine de compétence, là, c'est vraiment pour dire voilà tout ce qu'il y a. Mais quand on parle mobilité, sécurité, aménagement des routes, je suis pas tout seul.

Constance Le Vert 01:09:57

Ouais, ouais.

Speaker 18 01:09:57

À un moment donné, vous allez vous retrouver-

Constance Le Vert 01:09:58

Est-ce que vous nous permettez ou est-ce qu'on peut faire une petite suspension ?

Thierry Plouvier 01:10:03

Bien sûr. Ah ben bien sûr, y a pas de souci, tout à fait. Vous pouvez vous mettre derrière.

Tiphaine Hecketsweiler 01:10:09

En fait, non, mais le sujet, on en discutait, c'est que... c'est-à-dire que si vous avez des propositions complémentaires, on peut écouter, mais là, en l'état actuel des choses, on a discuté pas mal sur la manière dont on travaille sur les sujets. Et donc, pour nous, c'est important de se répartir les commissions et de travailler aussi avec d'autres personnes. Donc c'est un sujet qui est vraiment bloquant.

François Baldari 01:10:44

Alors, il est pas réellement bloquant puisque j'ai-

Tiphaine Hecketsweiler 01:10:47

En vrai, oui.

François Baldari 01:10:47

Oui, mais il est pas bloquant puisque après, derrière, il reste aussi bien évidemment trois compétences, trois domaines de compétence où tu peux travailler. Même si vous nous avez mis ce garde-fou, je sais. Mais il n'y a aucun souci. Mais voilà, enfin, je veux dire, limite aussi, je veux pas non plus avoir... Et le cycle de l'eau. Le cycle de l'eau, c'est vrai que même sur le domaine privé, on va travailler ensemble sur le cycle de l'eau.

Tiphaine Hecketsweiler 01:11:16

Non, mais c'est intéressant. François, je suis complètement d'accord, mais on a discuté avec Constance également et avec les gens qui vont s'organiser dans les mois et les années qui viennent. Et donc, c'est normal qu'on arrive à cette conclusion-là.

Tiphaine Hecketsweiler 01:11:29

Donc c'est en fait, c'est un point bloquant. Donc là, on est en point d'achoppement.

François Baldari 01:11:35

Bloquant, enfin, je veux dire, on en avait échangé et on en a échangé. Donc euh, moi, je, enfin, je veux dire, je reste comme ça sur le domaine public. Constance est là, je l'ouvre de toute façon à Constance sur le domaine public. De toute façon, encore une fois, ce n'est pas cloisonné.

Tiphaine Hecketsweiler 01:11:56

C'est pas cloisonné, mais c'est pas très ouvert. Je veux dire-

François Baldari 01:11:58

Ah mais bien sûr, mais il n'y a aucun souci, je l'assume.

Tiphaine Hecketsweiler 01:12:00

Non, non mais je le comprends parfaitement. C'est pas très ouvert. Ce qu'on a depuis le début, on a vu, on s'est mis dans l'organisation que vous aviez prévue et je dirais que vous l'avez fait avec bonne intelligence. Mais là, c'est sur un point qui est important pour nous, parce que c'est un point qu'on a discuté. Donc c'est... Voilà, c'est... On comprend, mais c'est un point d'achoppement.

François Baldari 01:12:22

Je comprends. Enfin, je veux dire, je reste sur ma position. Enfin, vous la traduirez comme vous voulez, mais voilà, il reste les trois pôles de compétences où encore une fois, les portes vous sont ouvertes.

Tiphaine Hecketsweiler 01:12:38

Oui, enfin là, on a reçu à la dernière seconde la... enfin, dans les derniers jours, l'organisation. Là, il faut aussi de temps en temps faire aussi un peu des concessions et de pas rapprocher en disant : C'est une place, mais c'est une place que pour untel.

Donc là, c'est la concession, c'est le cas de le dire, qu'on...Parce que sinon on ne peut pas avoir de travail. C'est-à-dire qu'il fallait que vous puissiez vraiment discuter sur chaque pôle en disant : Oui, alors compte tenu du fait de mon expertise, etc.

Thierry Plouvier 01:13:05

Mais vous pouvez discuter sur tous les sujets.

Tiphaine Hecketsweiler 01:13:08

Oui, mais c'est un peu dommage de faire ça comme ça. Ce serait un peu plus intelligent de faire ça de manière constructive. Parce que le caractère constructif, il s'exprime des deux côtés.

Thierry Plouvier 01:13:20

Non, non, mais tout à fait.

Tiphaine Hecketsweiler 01:13:22

Ben non, pas tout à fait, justement. Donc réfléchissez. On peut sortir, on peut, on peut réfléchir nous de notre côté, vous pouvez réfléchir de votre côté, parce que ce serait bien qu'on trouve un terrain d'entente. Moi, je trouve que ce serait bien, c'est un bon test. C'est pas... Voilà, c'est un bon test. Donc après, je, nous, on prendra des, on prendra des .

Thierry Plouvier 01:13:50

Donc après, bon si vous voulez une suspension de séance, je peux bien vous accorder une suspension de séance. On peut mettre une suspension de séance de cinq minutes. Je pense pas qu'on...

Tiphaine Hecketsweiler 01:13:59

Non, de toute façon, vous connaissez notre position. Donc la question est de savoir si vous voulez réfléchir à nos, à nos propositions.

Thierry Plouvier 01:14:06

Nous, on est déjà en train.

Tiphaine Hecketsweiler 01:14:07

On s'est intégré totalement dans votre organisation et on a absolument challengé vraiment des questions très précises, mais on n'a pas changé là, le pouvoir dans le changement d'organisation, justement dans un optique d'être constructif.

Thierry Plouvier 01:14:24

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on a déjà travaillé sur cette organisation. On vous a laissé donc des possibilités pour que vous puissiez intégrer chaque pôle de compétences. Je ne sais pas si tous les conseils municipaux en font autant. C'est mon point de vue. J'en connais, des conseils municipaux où l'opposition, lorsqu'ils sont deux, viennent au conseil municipal, ils ont les documents sur table et point barre. Ils ne demandent pas à avoir les documents les jours avant, d'aller voir ci, d'avoir ça. Donc, je vous assure que c'est vrai. Là on vous intègre à la commission des finances, complètement. C'est, je trouve que c'est-

Tiphaine Hecketsweiler 01:15:12

Thierry, la commission des finances, il y a un poste qui est de fait réservé à l'opposition. Donc c'est-

Thierry Plouvier 01:15:16

Non, mais nous on met tout le monde.

Tiphaine Hecketsweiler 01:15:19

Non, mais pas de problème, mais on peut pas-

Thierry Plouvier 01:15:20

Vous pouvez me laisser finir ou ?

Tiphaine Hecketsweiler 01:15:22

Oui, oui, je vous écoute.

Thierry Plouvier 01:15:24

Et donc on ouvre dans chaque pôle de compétences la possibilité. Donc dans chaque pôle de compétences, vous avez la possibilité d'y entrer. Dans le pôle quatre, sur le pôle, il y a les pôles de solidarité intergénérationnelle, c'est, sur le comité de cohésion qui est l'épicentre C'est pas le lien avec les écoles qui est l'épicentre. L'épicentre, c'est le comité de cohésion qui va s'occuper justement des liens avec les écoles, etc. Je viens regarder les différents points et nous, c'est notre décision qui a été prise lorsqu'on s'est réunis pour établir donc cet organigramme.

Tiphaine Hecketsweiler 01:16:14

Vous avez fini ?

Thierry Plouvier 01:16:15

Oui.

Tiphaine Hecketsweiler 01:16:16

Bon. Donc le sujet là, c'est que c'est une question de personne. Ce n'est pas la case que vous refusez, c'est la personne. Et je pense que c'est très mauvais de commencer une mandature avec une question de personne. Voilà, c'est ce que je... Oui, on peut faire une interruption de séance, on va réfléchir. Mais je pense que c'est un très mauvaise base de débiter une coopération. Et on est à caractère constructif.

Thierry Plouvier 01:16:44

Chaque pôle de compétence a quand même son autonomie et son mot à dire. Donc après, il ne faut pas non plus dire que c'est une personne ou pour une personne. Moi, j'ai ouvert.

Tiphaine Hecketsweiler 01:17:00

Si, puisque c'est pour des circonstances et pas pour moi. Donc je suis désolée de dire que là, ça fait, ça devient une question de personne.

Thierry Plouvier 01:17:04

C'est pas...Enfin, bon.

Tiphaine Hecketsweiler 01:17:07

Non, mais et c'est ça, c'est pour ça que c'est un point d'achoppement, parce que c'est une question de personne. Donc ça, je pense que c'est très ennuyeux. Je trouve que c'est très dommageable. Donc effectivement, on va en discuter, mais je trouve que c'est très dommageable d'en faire une question de personne sur cette expertise. Voilà.

François Baldari 01:17:23

Je vais reprendre un avis. On fait une interruption de séance, si vous voulez.

Tiphaine Hecketsweiler 01:17:39

Oui.

Thierry Plouvier 01:19:06

Bien, on va reprendre notre séance. Donc, dites-nous.

Constance Le Vert 01:19:12

Est-ce que vous avez une proposition ou avez réfléchi à quelque chose ?

Thierry Plouvier 01:19:20

Donc, en fin de compte, c'est qu'on a, par rapport à vos demandes sur les relations avec les associations... Vous n'avez pas parlé, ce qui est étonnant, de l'animation autour du patrimoine. Sur le lien avec la paroisse Saint-Vincent de Paul, éventuellement sur le monument. Et après, sur le pôle quatre, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est le comité de cohésion qui est en relation avec tout le reste, c'est-à-dire le lien avec les écoles. Vu que vous avez un poste d'ouvert aussi sur ce, sur ce pôle-là. Donc après, euh, voilà, je peux pas vous-- On, on vous ouvre ces opportunités-là. Après...

Constance Le Vert 01:20:19

Non, mais nous, on est tout à fait intéressés. D'ailleurs, on est intéressés un peu plus comme, vous l'avez nommé. Ce qu'on vous propose pour le, le pôle de compétences de François, ce serait de dire que l'urbanisme, ce serait Tiphaine et moi, pour le domaine du public, ce serait quelque chose qui pourrait, qui pourrait être gérable.

Thierry Plouvier 01:20:50

Monsieur Baldari?

Constance Le Vert 01:20:51

On vous laisse peut-être...

François Baldari 01:20:56

Non, non, mais par contre, moi, je pense à une chose. Je pense que c'est quelque chose qui est important pour toi, Tiphaine, par rapport aussi toujours à ton programme. Je peux t'ouvrir la sécurité, l'aménagement des routes.

Tiphaine Hecketsweiler 01:21:14

Juste, là, c'est votre programme. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est qu'à partir du moment où on fait une équipe, à partir du moment où on est dans le même programme.

François Baldari 01:21:19

Oui, non, mais par rapport à ce que tu as, par rapport à ce que tu as présenté.

Tiphaine Hecketsweiler 01:21:23

Mais c'est important pour moi de...

François Baldari 01:21:23

Oui, non, mais c'est important pour toi et moi, c'est important de te rappeler par rapport au programme proposé que tu as avec ton équipe et je respecte. Donc la seule porte que je vais t'ouvrir sur mon domaine, si ça te convient, c'est sur la mobilité, sécurité et aménagement des routes. Je pense que ça a été quand même, il faut l'avouer, un sujet très important pour vous. et je le respecte, encore une fois. Donc je fais l'effort de t'accepter et de te mettre à la mobilité, sécurité, aménagement des routes. Parce qu'il y a à faire effectivement et je pense que tu pourras amener tes réflexions.

Constance Le Vert 01:22:04

Donc ce que tu proposes, c'est que-

François Baldari 01:22:06

Je te propose, d'ouvrir la mobilité, sécurité, aménagement des routes et que Constance soit sur le domaine public.

Tiphaine Hecketsweiler 01:22:12

L'urbanisme et l'eau et...

François Baldari 01:22:14

Bien sûr.

Tiphaine Hecketsweiler 01:22:16

OK.

François Baldari 01:22:16

Je pense que c'est bien. C'est bon ? Voilà, Tiphaine va aller à la mobilité, sécurité, aménagement des routes. Et Constance sera sur l'occupation du domaine public.

Thierry Plouvier 01:22:34

Et les deux, les deux autres ?

Thierry Plouvier 01:22:43

L'urbanisme, c'est Constance. Le cycle de l'eau, Tiphaine. Le domaine public, Constance. Et mobilité, sécurité, aménagement des routes, Tiphaine.

Tiphaine Hecketsweiler 01:22:58

Parfait.

Thierry Plouvier 01:23:00

Sur le pôle d'Isabelle, qui est le pôle tourisme et animation. Donc, il y avait les animations autour du patrimoine et puis les relations avec les associations.

Constance Le Vert 01:23:32

Oui, tout à fait, ce serait bon. Allez, j'y vais.

Isabelle de Lassus 01:23:46

Du coup, excusez-moi, c'est juste pour bien comprendre. Vos animations autour du patrimoine et dans votre mail, vous disiez relations avec les associations ?

Constance Le Vert 01:23:53

Oui.

Isabelle de Lassus 01:23:54

Ça aussi.

Constance Le Vert 01:23:54

Alors si on peut participer à la commission en relation avec les associations, on est tout à fait, euh...

Isabelle de Lassus 01:24:00

Du coup, qui de vous deux ?

Tiphaine Hecketsweiler 01:24:02

Constance.

Isabelle de Lassus 01:24:02

Constance D'accord. OK.

Thierry Plouvier 01:24:09

Donc on passe...On passe au point suivant qui est le patrimoine et le bâtiment.

Tiphaine Hecketsweiler 01:24:16

Juste avant. Donc le comité des fêtes, juste pour comprendre parce que ça, il y avait quelques questions. Donc après, Aurélien reprendrait le comité des fêtes à la place de Marie-Claire. C'est ça ?

Constance Le Vert 01:24:33

Vous relancez. Gros morceau.

Thierry Plouvier 01:24:43

Sur le patrimoine bâtiment, c'est le pôle de Jean-Michel. On avait ouvert un poste éventuellement sur le monument aux morts. On n'y voyait pas du tout de, de...

Constance Le Vert 01:25:01

Pas du tout, mais moi, ça me va très bien. Voilà, ça paraît assez logique.

Thierry Plouvier 01:25:06

Non, non. Mais vous ne l'avez pas mis.

Constance Le Vert 01:25:09

Non, mais ce serait bien.

Thierry Plouvier 01:25:11

D'accord.

Constance Le Vert 01:25:14

Oui, on n'a pas mis dans notre email de ce matin. On vous a pris que les précédentes séances.

Thierry Plouvier 01:25:21

D'accord. Et enfin, j'arrive donc au, au dernier pôle qui est le pôle intergénérationnel où on a le bloc qui va aller forcément chercher les autres, les autres délégations, si on peut appeler ça comme ça. Et donc le lien. Alors, qui, qui y va de vous deux ?

Tiphaine Hecketsweiler 01:25:48

Tiphaine.

Thierry Plouvier 01:25:55

Voilà.

Tiphaine Hecketsweiler 01:25:58

C'est un pôle exclusivement féminin.

Thierry Plouvier 01:26:02

Non mais Jean-Michel. Jean-Michel, t'es quand même dans ce pôle...

François Baldari 01:26:15

Il y a Jean-Michel à droite, quand même.

Thierry Plouvier 01:26:23

Donc là...

Charlène Bommet-Obin 01:26:28

On a vu la paroisse, ça vous va ?

Emmanuelle Fisset-Coupleux 01:26:30

Le lien avec la paroisse et son ensemble.

Thierry Plouvier 01:26:32

Là, c'est la même chose. C'est-à-dire que vous êtes dans le comité de cohésion de tout. Et le comité de cohésion a des ramifications.

Thierry Plouvier 01:26:47

Parce que si, si c'est Tiphaine qui y va, c'est le bloc qui a les ramifications derrière.

Luc Blanchard 01:27:05

Les liens avec la paroisse enfin, c'est différent de Saint Vicent de Paul.

Emmanuelle Fisset-Coupleux 01:27:10

Bien sûr, c'est deux choses différentes.

Charlène Bommet-Obin 01:27:11

On les a mis dans la même boîte.

Thierry Plouvier 01:27:15

Oui. Donc en fin de compte, on a revu ces différentes attributions sur les pôles de compétences et sur les commissions communales. Est-ce qu'il y a d'autres interventions encore avant que je termine par les différents points que vous aviez mis sur votre, sur votre email pour qu'on puisse vous y répondre ?

Tiphaine Hecketsweiler 01:27:53

Euh, moi, c'est des questions qui ne sont pas liées au, à ce rapport sur les commissions.

Thierry Plouvier 01:28:01

On va déjà voter là. Et puis après, je vais vous répondre sur les différents points que vous avez mis sur votre email, à savoir donc le développement de la participation citoyenne, les rapports de bilan, les tableaux de bord et surtout l'intégrité, l'éthique. Et on va vous répondre sur cet ensemble des différents points. Et donc, je mets d'abord au vote s'il n'y a plus d'autres interventions. Est-ce qu'il y a donc des abstentions sur ce qui est proposé sur le diagramme ? Des votes contre ? Très bien. Vote à l'unanimité. Donc, comme je vous le disais, on fera donc ultérieurement la composition des deux dernières commissions de contrôle. Concernant le calendrier, la prochaine réunion, en mairie, c'est la commission des finances qui est prévue le mercredi quinze avril à dix-neuf heures et la réunion du conseil municipal pour le vote du budget, le vote du CFU et cetera, donc le vingt-trois avril à dix-neuf heures. Et à partir du vingt-trois avril, peut-être même avant, on sera en mesure de vous présenter un calendrier des prochaines réunions du conseil qui permettra aux uns et aux autres, de s'organiser. Mais bon, là, on est quand même un peu dans l'urgence. On aurait pu le voir cet après-midi avec François, mais il fallait qu'on regarde le mail que vous avez envoyé. Donc je reviens sur les différents points que vous avez évoqués dans votre email. C'est le point quatre, développer la participation citoyenne. On vous a plus ou moins déjà répondu, puisqu'il y a des questions orales et écrites. Les questions écrites, vous savez qu'elles arrivent, elles n'ont pas besoin d'être rattachées forcément à un conseil municipal. On a les questions écrites, on les rapporte. On répond, qu'elles soient par mail ou par courrier. Et puis les questions orales, donc on en a déjà parlé tout à l'heure, qui font partie du règlement intérieur. Sur les comités consultatifs ou groupes de travail, j'appelle plutôt ça les groupes de travail, ils seront activés, comme on vient de le voir, par les différents responsables des pôles de compétences. Sur les rapports et les bilans, c'est émettre des rapports d'activité réguliers. Je pense que j'ai déjà répondu un peu à la question tout à l'heure. C'est dans la mesure où on pourra fournir des bulletins d'information les plus respectueux et fidèles aux échanges. Je pense que cela vaut tous les rapports d'activité que vous voulez. Après, les rapports d'activité, c'est un par an. Et un par an, c'est le bulletin d'informations annuel. Alors peut-être qu'on peut toujours le critiquer. C'est toujours pareil, c'est le travail qui est fourni à côté pour pouvoir le faire et le réaliser surtout. N'est-ce pas, François ?

François Langlois 01:31:38

Oui.

Thierry Plouvier 01:31:38

Le bulletin d'informations annuel c'est un petit peu un rapport d'activité que l'on a tous les ans. Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas de rapport d'activité à Lyons-la-Forêt, même si c'est une commune de sept cent cinquante habitants. Concernant donc les tableaux de bord, c'est pareil, on ne fera pas des tableaux de bord exprès. Cela sera aux administrés d'aller voir ce que l'on fait et de lire le bulletin d'information communal, comme il sera le plus complet possible. Donc voilà. Et concernant l'intégrité et l'éthique, concernant les déclarations d'intérêt et de liens d'intérêt, on vous a lu la charte la semaine dernière, qu'on a tous signée. Je ne comprends pas trop ce paragraphe là, vous allez me le dire.

Constance Le Vert 01:32:36

Non, c'est

Thierry Plouvier 01:32:36

C'est renforcer la confiance donc du public en l'absence de favoritisme et, et en la probité des élus. C'est l'honnêteté scrupuleuse.

Constance Le Vert 01:32:47

Non, l'idée, c'était de... Ma phrase n'est pas claire. Quand je disais reprendre ou rappeler la charte qu'on a signée, c'était peut-être dans le règlement intérieur du conseil, voilà, du conseil municipal. Non, non, mais ma phrase n'était pas claire. Donc l'idée, c'était peut-être, c'était plus ça.

Thierry Plouvier 01:33:07

D'accord.

Constance Le Vert 01:33:07

Effectivement, de toute manière, on l'a tous, on a signé tous cette charte. Donc, il n'y a pas de discussion, mais que ce soit bien clair.

Thierry Plouvier 01:33:15

Elle est reprise dans le, dans le PV.

Constance Le Vert 01:33:20

Mais voilà, c'était plus l'idée, c'était de la reprendre.

Thierry Plouvier 01:33:22

Je n'avais pas compris.

Constance Le Vert 01:33:23

Ou d'y faire mention. Non, mais je, c'est ma phrase qui n'était pas claire. Dans le règlement intérieur.

Thierry Plouvier 01:33:28

D'accord, j'avais pas compris. Donc là, j'ai marqué OK. Ça veut pas dire que j'avais bien compris. Voilà, je pense que l'ordre du jour est épuisé.

Thierry Plouvier 01:33:46

Pour la commission des finances qui est prévue le 15 avril, vous aurez les documents au préalable, du compte administratif et du projet de budget primitif définitif vers le 10 avril. Et donc nous, on aura fait déjà nos arbitrages, évidemment, et on en parlera donc en commission des finances.

Tiphaine Hecketsweiler 01:35:40

J'ai une micro question que j'aurais dû poser tout à l'heure.

Thierry Plouvier 01:35:42

Oui.

Tiphaine Hecketsweiler 01:35:44

Juste, il y a donc les indemnités des élus. Est-ce qu'il y a des indemnités de frais ? Je dis n'importe quoi, les frais kilométriques, comment vous...

Thierry Plouvier 01:35:51

Non.

Tiphaine Hecketsweiler 01:35:52

Donc en fait, tout ça, c'est...

Thierry Plouvier 01:35:53

Oui, vous le verrez dans le budget. Donc, ce que l'on appelle des remboursements de frais kilométriques, c'est uniquement pour nos agents et pour les personnes de la bibliothèque qui vont à Évreux pour échanger les livres ou qui vont en formation. Donc ça, ces frais de déplacement, ces frais là sont remboursés, uniquement pour nos agents. Nos élus, même quand ils ne sont pas rémunérés - n'est-ce pas, Luc ? - vont plusieurs fois à Bourg-Beaudouin en réunion pour le SIAEPAP, aller et retour, ils n'ont pas d'indemnités. Là, vous verrez aussi dans le budget qu'il y a une indemnité, donc, qui est allouée au maire. Ça n'a rien à voir avec Paris, je vous rassure. Je n'achète pas de costume avec. C'est uniquement quand je me déplace pour aller aux Plus beaux villages de France sur les congrès.

Tiphaine Hecketsweiler 01:36:49

D'accord.

Tiphaine Hecketsweiler 01:36:50

Et donc il faut traverser la France.

Tiphaine Hecketsweiler 01:36:50

Les déplacements.

Thierry Plouvier 01:36:51

Il faut traverser la France. Et c'est uniquement pour mes frais d'hébergement. Les frais de route, l'essence aller-retour, l'autoroute, etc. c'est moi qui le prend en charge. Voilà. J'ai répondu à votre question ?

Tiphaine Hecketsweiler 01:37:09

Oui, oui, tout à fait.

Thierry Plouvier 01:37:10

Donc voilà. Et tous les ans, on a des frais de représentation du maire. Je crois que c'est plus ou moins deux cent cinquante et un euros quelque chose comme ça. Je vous rassure, on ne se nourrit pas sur la bête. Voilà. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie infiniment. Et on peut clore donc la séance.